



**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 4 octobre 2022**, à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont et qui sera diffusée en direct sur Internet, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

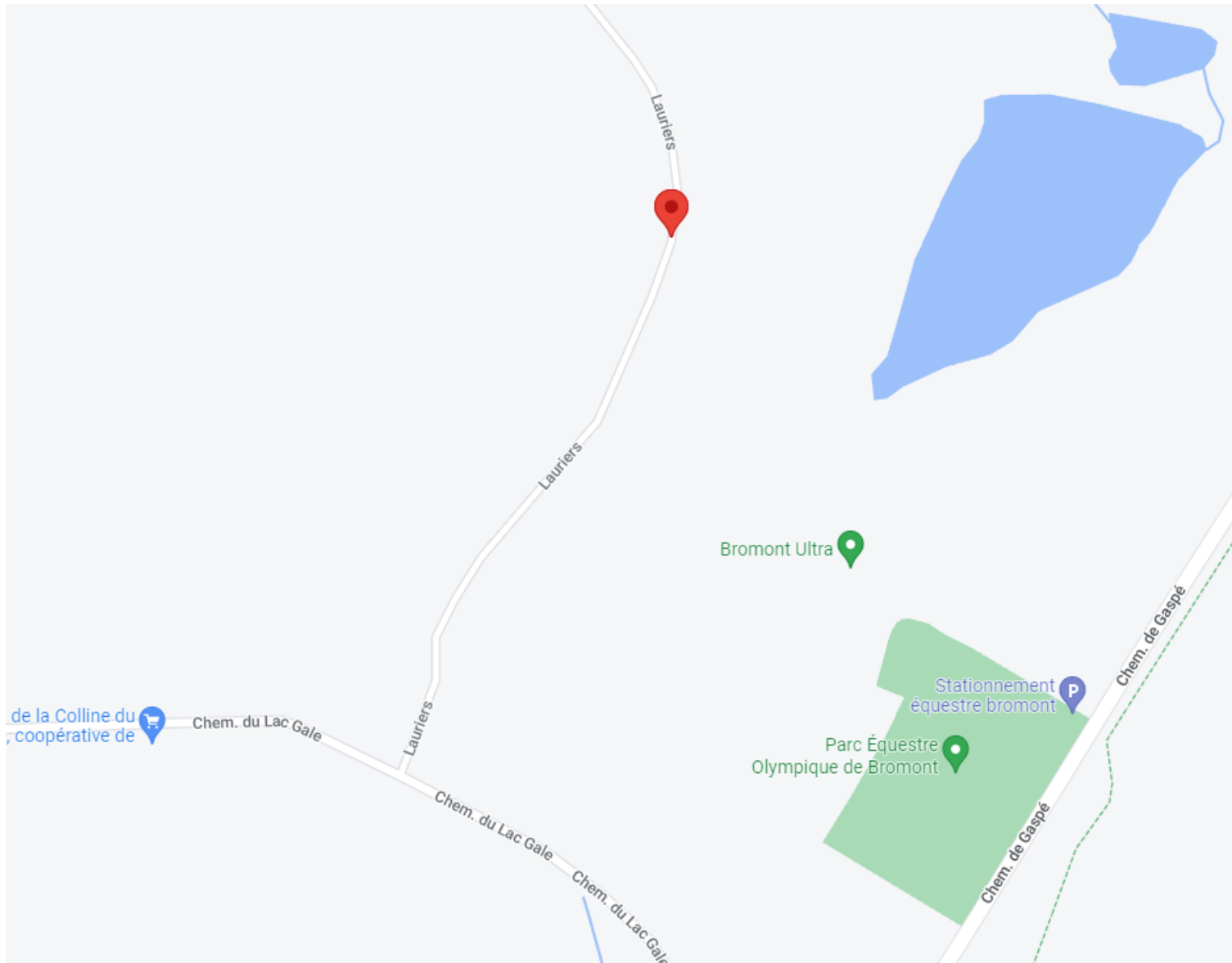
4. Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée ayant une superficie d'implantation de 402 m² au lieu de 350 m² maximum, et autoriser la construction d'un bâtiment accessoire à moins de 3 m de la résidence tel qu'indiqué, respectivement, à la grille des spécifications de l'annexe C et à l'article 106 (10) du règlement de zonage 1037-2017 au 351, rue des Lauriers, lots 3 672 610 et 3800 650, zone P3M-01, district Lac Bromont.

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de cette demande de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée ou le faire par courriel, avant le mardi 4 octobre 12h00 à greffe@bromont.com. Toutes vos coordonnées doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

Bromont, ce 16^e jour du mois de septembre 2022.

La greffière,
Ève-Marie Préfontaine, avocate

4. 351, rue des Lauriers (1 de 2)



4. 351, rue des Lauriers (2 de 2)

